

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Mollusques Inc.	Numéro de permis 2010270	Date d'inspection Le 20 octobre 2022	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Mollusques		Numéro de téléphone (506) 743-5433	
Adresse 78 rue McLaughlin Bouctouche NB E4S 3R2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	21 oct. 2022	16 oct. 2022
Commentaires : Des copies de certificats de secourismes valides et en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valides pour les employés qui avaient des certificats expirés ont été envoyés au mentor en assurance de la qualité. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	21 oct. 2022	16 oct. 2022
Commentaires : Des copies de certificats de secourismes valides et en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valides pour les employés qui avaient des certificats expirés ont été envoyés au mentor en assurance de la qualité. Des copies doivent être dans les dossiers d'employés. La lacune est maintenant conforme.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : e) les nom et numéro de téléphone de l'inspecteur.	25(e)	10 oct. 2022	16 oct. 2022
Commentaires : Les informations de l'inspecteur/investigateur est désormais affiché dans un endroit visible et accessible. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Les preuves de conformités ont été envoyés au mentor en assurance de la qualité donc une inspection de suivi sur les lieux d'établissements n'a pas été effectuée aujourd'hui. Une prochaine inspection de surveillance sur les lieux sera remis à une date ultérieure.			

original signé par
Erika Hickey

20 octobre 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date